



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NO 2022-05

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :
PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-05 DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN DE BONIFIER LA
RÉGLEMENTATION

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2022-04-051 à sa séance du 5 avril 2022, du projet de règlement numéro 2022-05 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N° 2022-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, tiendra une assemblée publique de consultation le 3 mai 2022 à compter de 18 h 30, dans la salle du conseil située au 403, rue Principale, Piopolis, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

• **Que le projet vise à :**

- a) Inclure des dispositions relatives aux petites habitations;
- b) Inclure des dispositions relatives aux maisons champêtres;
- c) Créer les zones Ru-2 et Vill-5;
- d) Modifier les limites du milieu humide du lot 5 206 784;
- e) Inclure des dispositions relatives aux logements intergénérationnels.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire (ou un autre membre du conseil désigné par le Maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau ;

DONNÉ À Piopolis

CE 19 IÈME JOUR D'AVRIL 2022

Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière